



CABINET ROSTAING

LES EXPERTS-COMPTABLES VOUS INFORMENT

14 mars 2022



Fiche client
Fiscal

LE RÉGIME FISCAL DE LA JEUNE ENTREPRISE INNOVANTE (JEI)

Les nouvelles entreprises qui investissent dans la recherche et le développement (R&D), ayant le statut de jeune entreprise innovante (JEI) peuvent bénéficier d'exonérations fiscales et sociales. Ce statut a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2022.

➤ Conditions à respecter

Pour bénéficier du statut de JEI, les entreprises doivent, à la clôture de chaque exercice, répondre à toutes les conditions suivantes :

- ✓ être une PME ;
- ✓ avoir moins de 11 ans d'existence (l'entreprise perd définitivement le statut de JEI l'année de son 11^e anniversaire)¹ ;
- ✓ être indépendantes (son capital doit être détenu pour 50 % au minimum par des personnes physiques, d'autres JEI détenues au moins à 50 % par des personnes physiques, des associations ou fondations reconnues d'utilité publique à caractère scientifique, des établissements de recherche et d'enseignement) ;
- ✓ ne pas avoir été créées dans le cadre d'une concentration, d'une restructuration, d'une extension d'activité, d'une reprise de telles activités ;
- ✓ réaliser des dépenses de R&D à hauteur de 15 % minimum des charges fiscalement déductibles au titre de cet exercice, à l'exclusion des charges engagées auprès d'autres JEI réalisant des projets de recherche et de développement.

➤ Avantages fiscaux de la JEI

Les JEI peuvent bénéficier d'exonérations en matière d'impôt sur les bénéfices :

- exonération totale pendant le 1^{er} exercice (ou la première période d'imposition bénéficiaire)
- puis exonération de 50 % pour la période ou l'exercice suivant

L'exonération d'impôt sur les bénéfices est cumulable avec le crédit d'impôt recherche (CIR) dont elles peuvent, sous certaines conditions, obtenir la restitution immédiate.

¹ A compter du 1^{er} janvier 2022. Auparavant, l'ancienneté de l'entreprise était limitée à 8 ans.



Fiche client
Fiscal

Par ailleurs, les JEI peuvent également bénéficier d'une exonération de la cotisation économique territoriale (CFE et CVAE) et de la taxe foncière pendant 7 ans sur délibération des collectivités locales.

 **L'exonération d'impôt ne peut pas être cumulée avec d'autres avantages fiscaux : ZFU, entreprises nouvelles, etc.**

➤ Procédure spécifique de rescrit

Une procédure spécifique de rescrit permet de sécuriser le statut de JEI de l'entreprise. A la différence du rescrit classique, ce rescrit permet d'obtenir un accord tacite de l'administration en cas d'absence de réponse après un délai de trois mois.

 ***À côté des avantages fiscaux, le statut de JEI ouvre droit également à des exonérations sociales.***

Pour appréhender le dispositif, contactez dès à présent votre expert-comptable !